

Nicole veut comprendre la DCI des médicaments

Nicole discute du nom des médicaments avec son pharmacien :

– *Qu'est-ce que c'est, la DCI ?*

Son pharmacien lui explique :

– *La DCI (dénomination commune internationale) désigne la substance active contenue dans le médicament, sous son nom international. Grâce à la DCI, on est sûr de toujours savoir quel médicament on prend.*

– *Et le nom commercial, c'est quoi alors ?*

– *C'est le nom choisi par la firme pharmaceutique, pour attirer l'attention et vendre plus, en général. Il y en a qui commercialisent le même médicament sous plusieurs noms et font de la publicité pour un nom commercial dans les maux de dents et pour un autre, dans les douleurs des règles !*

– *La DCI et les génériques, c'est pareil ?*

– *Non : les génériques sont des copies de médicaments déjà commercialisés, c'est-à-dire qu'ils contiennent la même substance, sous la même forme, à la même dose. Ils portent parfois un nom commercial proche de la DCI du médicament, mais pas toujours, loin de là !*

– *Il y a vraiment de quoi s'embrouiller, alors ?*

– *Oh oui ! Il existe en France plus de 8 000 noms commerciaux, pour seulement 1 700 substances, donc 1 700 DCI. Par exemple, pour désigner les médicaments à base de paracétamol, il existe plus de 90 noms de marque en France, et plusieurs centaines dans le monde !*

La DCI, c'est plus de clarté, moins de confusion

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien